



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les déserts médicaux de santé visuelle

Question écrite n° 40744

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les déserts médicaux en santé visuelle. En effet, trois quarts de la population française présentent des troubles de la vue et une grande partie d'entre eux ont toujours autant de difficultés à être pris en charge par un ophtalmologiste. Le Président de la République en avait fait un objectif majeur dans le cadre de la réforme du 100 % santé, déclarant que des lunettes 100 % remboursées ne servaient à rien s'il fallait attendre 12 mois pour voir un ophtalmologiste. Dans leur rapport remis en 2020, l'IGAS et l'IGESR soulignaient que les mesures prises jusqu'à présent ne suffisent pas et ne suffiront pas non plus, dans cinq ans, à résoudre à elles seules les problèmes structurels de la filière. Seule la coopération entre tous les acteurs de la filière permettra de pallier les difficultés structurelles que l'on connaît en matière de santé visuelle. Or il apparaît que le ministère, en faisant fi de la situation catastrophique dans les territoires, compte avant tout perpétuer les solutions actuelles. C'est pourquoi il lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour lutter contre les déserts médicaux de la santé visuelle et développer toutes les formes de coopération interprofessionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40744

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er novembre 2021

Question publiée au JO le : [17 août 2021](#), page 6381

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)